

Jeudi 8 avril 2021,

*Allocution de M. Gaston TONG SANG,
Président de l'assemblée de la Polynésie française
À l'occasion de l'ouverture de la session administrative*



Monsieur le Président de la Polynésie française,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Monsieur le Vice-président,
Mesdames et Messieurs les ministres du gouvernement de la Polynésie française,
Monsieur le secrétaire général, représentant le haut-commissaire,
Mesdames et Messieurs les maires et élus municipaux de Polynésie française,
Monsieur le commandant supérieur des forces armées,
Mesdames et Messieurs les représentants, mes chers collègues,
Monsieur le Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel
de la Polynésie française,
Monsieur le Premier président de la Cour d'Appel de Papeete,
Monsieur le Procureur général,
Monsieur le Président de la chambre territoriale des comptes,
Monsieur le Payeur de la Polynésie française,
Monsieur le Directeur des finances publiques,
Monsieur le Secrétaire général du gouvernement,
Monsieur le Vice-recteur,
Monsieur le président de l'Université de la Polynésie française,
Madame le secrétaire général de l'assemblée de la Polynésie française,
Mesdames et Messieurs les chefs de service de l'assemblée,
Mesdames et Messieurs les représentants du monde patronal, des syndicats des
salariés, des ordres professionnels et consulaires,
Mesdames et Messieurs les représentants des confessions religieuses,
Mesdames et Messieurs les journalistes,
Invités du public, chers internautes, Chers amis,
'Ia ora na i roto i te aroha nō te Atua i tō tātou fāreireira'a i teie mahana 'āpī!

Permettez-moi avant tout de saluer l'arrivée sur nos bancs de notre nouvelle collègue, Mme Maeva BOURGADE. Bienvenue parmi nous, Madame la représentante.

En 2020, à la même période, l'épidémie planétaire qui nous accable aujourd'hui encore conduisait notre pays au confinement et privait l'institution de ce moment solennel que constitue la séance d'ouverture de la session administrative. Plus que nos habitudes institutionnelles ou nos obligations statutaires, c'est la vie de notre population et de notre pays dans sa globalité qui fut bousculée et soumise aux incertitudes et aux craintes sanitaires, économiques et sociales.

Près d'un an après le début de cette crise sanitaire sans précédent, voici qu'à nouveau nous pouvons ouvrir tous ensemble cette session administrative pour dresser le bilan de l'année passée et dessiner les perspectives des jours à venir.

La tenue de cette séance solennelle porte en elle plusieurs symboles :

- Elle symbolise la faculté d'adaptation et de résilience de notre assemblée en tant qu'émanation fidèle de nos populations ;
- Elle illustre l'efficacité des mesures sanitaires mises en œuvre par le Président de la Polynésie française, son gouvernement, avec le haut-commissaire de la République, qui nous permettent aujourd'hui de nous réunir dans des conditions bien différentes de celles que nous connaissions il y a plusieurs mois ;
- Elle témoigne de la vigueur et de la vitalité de notre démocratie, aucunement ébranlée par les affres de cette pandémie ;

- Et enfin, elle démontre la mobilisation de notre représentation, en toutes circonstances, aux côtés du gouvernement, pour légiférer, l'accompagner, et assurer un contrôle bienveillant et efficace de son action.

Durant les 12 derniers mois, nos travaux délibératifs n'ont guère subi de réelle interruption et ont même connu, au vu des urgences économiques et sociales auxquelles notre pays a été confronté, un rythme fluide et soutenu.

C'est ainsi qu'en dépit des nombreuses contraintes logistiques auxquelles nous avons su nous adapter, nous avons tenu 21 séances plénières, 2 commissions permanentes et 72 réunions de commission législative.

Les 230 heures de débats générées par ces réunions n'ont été ni vaines, ni stériles, puisque qu'elles ont vu l'adoption de 195 textes émanant du gouvernement ou issus de notre représentation qui exerce avec un dynamisme grandissant son droit d'initiative.

Parmi ces textes, certains ont été indispensables à la survie de notre économie, à la sauvegarde de nos entreprises et de nos emplois et au maintien d'une certaine forme d'équilibre social et sociétal en dépit du cataclysme sanitaire qui s'est abattu sur notre civilisation. Je me réjouis qu'ensemble, nous les ayons adoptés avec réactivité et sens du devoir.

D'ailleurs, s'il est une donnée qui démontre l'unité de notre assemblée face à la crise que nous traversons tous ensemble, c'est sans doute le nombre de textes que nous avons été en mesure d'adopter à l'unanimité au sein de cet hémicycle.

Ainsi donc, depuis le mois d'avril 2020, 160 textes ont été adoptés à l'unanimité de nos votes, soit plus de 82 % des lois du pays, délibérations, ou avis soumis à notre suffrage.

Je tiens à vous remercier, mes chers collègues, pour cet esprit de consensus et pour votre sens des responsabilités. Sans renoncer à vos idées et à vos convictions, vous avez su placer au-dessus des clivages ou des différends politiques, ce qui fait battre le cœur de nos institutions : l'intérêt supérieur de nos populations.

Cette prouesse est également la vôtre, Monsieur le Président, puisqu'elle témoigne de votre capacité à fédérer les esprits et les hommes autour de mesures aussi salvatrices que pertinentes et de politiques publiques courageuses et plus que jamais solidaires. Soyez-en chaleureusement remercié.

Mesdames et Messieurs les représentants, notre mission de contrôle n'a, elle non plus, souffert d'aucune démobilisation.

C'est ainsi que la commission de contrôle budgétaire et financier s'est réunie 32 fois au cours de l'année passée et a été en mesure de rendre près de 270 avis soumis au gouvernement.

Par ailleurs, nous avons participé à 132 réunions de commissions ou d'organismes extérieurs et avons adressé ou posé au gouvernement 54 questions écrites et 34 questions orales.

Enfin, s'agissant de notre droit à l'information, le rapport relatif aux travaux de la mission d'information portant sur le dispositif de soutien du prix du coprah a été présenté à notre représentation en fin d'année dernière. Deux autres missions similaires mobilisent actuellement les élus membres et le service instructeur et concernent les conséquences économiques et sociales du referendum néo-calédonien sur nos nombreuses familles polynésiennes installées en Nouvelle-Calédonie, mais aussi le sujet complexe des « évasans » interinsulaires.

Mes chers collègues, la session qui s'ouvre aujourd'hui sera marquée par d'importants changements qui impacteront notre fonctionnement et inscriront notre institution dans une démarche vertueuse et progressiste.

Ainsi, conformément aux engagements pris devant vous à l'occasion de précédentes allocutions solennelles, mais aussi dans le respect des recommandations formulées par la chambre territoriale des comptes dans son dernier rapport d'observations portant sur la gestion de notre assemblée, plusieurs réformes d'importance seront soumises à votre appréciation et votre suffrage dans les semaines ou les mois à venir.

La première d'entre elles concernera le statut de nos collaborateurs, leur gestion, le contrôle de leurs missions et leur niveau de recrutement.

En effet, par deux fois, en 2012 et 2018, la Chambre territoriale des comptes a souligné que la faiblesse des outils de contrôle de l'activité de nos collaborateurs était susceptible d'entraîner la mise en jeu de la responsabilité du président de l'assemblée, recommandant ainsi de l'en dégager par la création d'un statut de droit privé pour ces personnels.

C'est ainsi que comme je m'y suis engagé en 2019, un groupe de travail constitué d'élus des trois groupes politiques représentés à l'assemblée a été formé afin de proposer, de manière collégiale, les modifications réglementaires souscrivant aux recommandations de la CTC.

Cette démarche ouverte, transparente et concertée a abouti à la rédaction d'une proposition de loi du pays portant statut particulier des collaborateurs des représentants, déposée sur le bureau de l'assemblée le 10 mars dernier, puis étudiée au Conseil économique, social, environnemental et culturel, le 25 mars, et qui sera examinée en commission législative puis en séance plénière dans les semaines à venir.

Au-delà de la mise en jeu de mes responsabilités, que j'assume sans ambages en demeurant l'ordonnateur de nos dépenses, ce texte aura pour but de doter les élus d'une véritable responsabilité hiérarchique et de contrôle à l'égard de leurs collaborateurs et de protéger de manière plus efficiente les droits de ces personnels.

Je ne doute pas, considérant les circonstances particulièrement consensuelles et collégiales de l'élaboration de ce texte, qu'il bénéficiera de votre soutien unanime.

La deuxième réforme qui viendra modifier et bonifier notre organisation portera sur le fonctionnement des groupes politiques représentés à l'assemblée.

En effet, toujours dans la droite ligne des recommandations de la CTC et dans le même esprit de consultation et de concertation, le groupe de travail transpartisan mentionné précédemment mène depuis plusieurs mois une réflexion sur diverses modifications de notre règlement intérieur qui prévoient notamment une définition nouvelle des règles de répartition des moyens matériels et financiers octroyés aux groupes politiques.

Cette réforme visera principalement à considérer de manière différente la dotation financière qui bénéficie à nos groupes politiques et à la scinder en deux parties distinctes. Il s'agira ainsi de verser à chacun des groupes politiques une part variable, d'un montant proportionnel au nombre d'élus qui le composent, mais aussi, une dotation fixe et similaire versée à chaque groupe, indépendamment de son importance numérique, et dont l'utilisation devra être exclusivement réservée au recrutement de collaborateurs de haut niveau.

Nos groupes politiques reflètent la volonté des urnes. Et c'est en cela qu'ils doivent être respectés et considérés.

Leur organisation, leur gestion et leur contribution à la bonne marche de nos travaux nécessitent d'importants moyens humains et matériels. Cette réforme, qui n'est en rien motivée par des considérations politiques, permettra d'y répondre de manière juste et équilibrée.

Je souhaite ici que ces groupes, à la tête desquels œuvrent vaillamment nos présidents de groupe, poumons de notre institution, en charge de lourdes responsabilités, soient en mesure de fonctionner correctement. Ces derniers s'adosseront ainsi les services de collaborateurs parlementaires aux compétences élevées afin de nourrir le débat démocratique avec consistance et de nous permettre de légiférer avec plus d'expertise et d'efficacité.

Bien évidemment, ces modifications seront soumises à votre appréciation et à votre droit d'amendement.

Par ailleurs, conformément aux observations de la chambre territoriale des comptes, cette mesure sera accompagnée d'une évolution des règles de répartition ou d'affectation de nos locaux et de nos moyens matériels. Les locaux attribués aux présidents de commission seront ainsi sanctuarisés. Je souhaite, par ce geste symbolique, marquer la légitimité, la stabilité et la pérennité de nos commissions législatives. Un arrêté fixant ces dispositions sera publié dans les jours à venir.

D'autres modifications seront apportées à notre règlement intérieur.

Elles auront trait notamment au recours à la visio-conférence. Déployée de manière exceptionnelle pour assurer une continuité institutionnelle durant la période de confinement, il sera proposé de démocratiser cette méthode de travail, uniquement pour les travaux de commission, en concertation avec le président de l'assemblée et le président de la commission concernée.

Par ailleurs, les délais de convocation des commissions seront réduits à 48 heures, la procédure d'adoption des délibérations budgétaires sera simplifiée, les dispositions relatives à la prise de parole en séance clarifiées ou précisées, et la politique de dématérialisation des documents sera accentuée grâce à la généralisation des moyens de transmission ou de notification électroniques.

Les travaux du bureau de l'assemblée feront l'objet d'une information plus transparente et plus régulière auprès des élus ; et les présidents de groupes seront autorisés à y siéger avec voix consultative.

Le fonctionnement de la CCBF sera rendu plus efficient grâce à la clarification de ses règles de formation et de composition.

Plusieurs dispositions, calquées sur celles applicables aux séances plénières de l'assemblée, viendront améliorer le fonctionnement de la commission permanente.

Conformément aux récentes modifications de la loi organique statutaire, le président de l'assemblée a la possibilité de déléguer une partie de ses pouvoirs d'ordonnateur aux questeurs et au secrétaire général de l'assemblée. Cette disposition sera intégrée à notre règlement intérieur.

Les cas d'absence et d'empêchement du président de l'assemblée et les conditions de son remplacement ou de sa suppléance feront également l'objet de précisions et d'éclaircissements.

Comme je vous l'ai indiqué tantôt, toutes ces évolutions règlementaires n'ont d'autre objectif que de conduire notre institution sur la voie du progrès et de la vertu.

La vertu nous conduira, à la faveur de la refonte prochaine de notre règlement intérieur, à instituer un comité de déontologie dont le noble rôle sera de veiller à ce que chaque représentant exerce son mandat au profit du seul intérêt général et en toute indépendance.

Ce comité, assisté dans l'exercice de ses fonctions par un déontologue indépendant sera présidé par un représentant du groupe majoritaire et composé d'un représentant de chaque groupe constitué à l'assemblée. Il établira un code de déontologie aux fins de prévenir ou de faire cesser toute situation de conflits d'intérêts ou contraires à l'intérêt général.

Comme toute entité nouvelle, ce comité sera mis à l'épreuve du temps et sera, si nécessaire, amendé et adapté en fonction des réalités pratiques.

Le progrès, lui, passe indéniablement par la formation des hommes, quelles que soient leurs fonctions.

C'est ainsi que dans les tous prochains jours, en partenariat avec le GREPFOC, débutera un cycle de formation de 30 heures destiné aux élus et aux collaborateurs et dispensé par une formatrice diplômée de l'ENA, ancienne commissaire du gouvernement et conseiller-rapporteur auprès du tribunal administratif.

Ces formations, de haut niveau mais néanmoins pragmatiques, porteront sur les situations de conflit d'intérêts, la responsabilité pénale des représentants à l'assemblée, le droit institutionnel local et la légistique. Je sais tout l'intérêt que vous porterez à cette démarche.

Mes chers collègues, s'il est un sujet qui me tient particulièrement à cœur depuis mon entrée en fonctions, c'est celui de l'ouverture de notre assemblée sur le monde, qui passe par le développement de nos relations interparlementaires et la multiplication de nos actions de coopérations régionales et internationales.

Il ne s'agit guère d'une obsession futile et personnelle, mais bien d'une démarche fondée sur la conviction profonde que le monde a tant à nous apporter, et que nous avons tellement à lui donner nous aussi.

Afin de donner une meilleure visibilité à ces sujets d'importance, je vous annonce, mes chers collègues, que deux espaces numériques d'information dédiés à la coopération interparlementaire et à la francophonie seront consultables très prochainement sur le site web de notre institution et sur notre site intranet.

La fermeture des frontières n'a pas été un frein à l'avancée de nos actions de coopération ou au renforcement de nos relations avec nos partenaires. Les réunions virtuelles vont bon train et malgré le décalage horaire, notre institution est toujours au rendez-vous et suscite, au-delà des frontières, l'admiration pour sa constance et son implication dans ces travaux interparlementaires.

Depuis notre adhésion à l'assemblée parlementaire de la francophonie, notre voix résonne distinctement dans le concert des Nations et de leurs parlements. Notre assemblée, et plus largement la Polynésie française, surprend par son dynamisme et son audace et rayonne par sa créativité et ses nombreuses potentialités.

Il semble que notre assemblée, aussi loin qu'elle puisse être, soit finalement très proche des préoccupations de ce monde.

C'est ainsi que notre institution accueillera, au début du semestre prochain, à la demande des plus hautes instances de l'assemblée parlementaire de la francophonie, les réunions de la commission politique, du réseau des femmes parlementaires, du réseau des jeunes parlementaires et la réunion annuelle du bureau de l'APF. Un véritable honneur pour notre institution et une manne importante pour notre industrie touristique en cette période difficile.

Il va de soi, Monsieur le Président, que vous serez, au même titre que chacun d'entre vous, mes chers collègues, associés de très près à cet événement.

Toute aussi importante, sinon plus, que notre ouverture sur le monde, l'ouverture de notre assemblée au public s'organise et sera une réalité dans les jours à venir.

En effet, fermée aux visiteurs et aux exposants depuis le début de la crise sanitaire, notre assemblée, consciente de sa vocation, certes secondaire, à être un lieu de vie, d'interaction et d'accueil pour tout un chacun, s'apprête à rouvrir ses portes au public à la faveur d'un évènement sans précédent, porté par le ministre de la culture, en charge de l'artisanat.

Comme vous l'avez sans doute appris en début de semaine, le hall de notre assemblée accueillera du 12 avril au 12 juin prochain et à titre gracieux, l'évènement « Tahiti i te Rima 'ī ». Cette exposition tournante permettra, deux mois durant, à plusieurs centaines d'artisans de Tahiti et de Moorea, d'exposer et de vendre leurs produits sans frais et sans tracas d'organisation.

Monsieur le ministre, sachez que l'assemblée est fière d'apporter son soutien logistique à cet évènement et de participer ainsi à la relance de ce secteur si cher à nos cœurs.

Mes chers collègues, la relance sera au centre de nos activités parlementaires des mois à venir.

Le plan de relance 2021-2023, porté par le Président Edouard FRITCH et coordonné par notre ministre de l'économie et des finances aidé en cela par l'ensemble du gouvernement, sera notre carnet de route, la boussole qui donnera le cap à nos travaux législatifs, à nos débats et à nos décisions.

Préserver, s'adapter, impulser : tel est le triptyque salutaire qui mobilisera notre énergie, accaparrera toutes nos forces, et guidera chacun de nos pas !

Rien n'est acquis et les lendemains sont toujours incertains, mais je suis empreint d'un profond sentiment de confiance.

J'ai confiance en notre Pays et en notre résilience.

J'ai confiance en vous, Monsieur le Président, et en votre gouvernement.

J'ai confiance en cette force tranquille, positive, apaisante et porteuse d'espoirs que vous incarnez.

J'ai confiance en vos choix courageux et éclairés et en votre volonté farouche de remettre à flot notre pirogue commune.

Quant à votre majorité, Monsieur le Président, elle est plus que jamais présente et mobilisée à vos côtés. Intangible, elle porte votre action, accompagne votre gouvernance et suit le cap fixé par les électeurs. Elle sera au rendez-vous de la relance et vous apportera son soutien plein et entier en toutes circonstances.

Plus qu'hier, il nous faut, sans faillir, sans hésiter et sans faiblir, continuer ensemble à construire une Polynésie prospère et solidaire.

Māuruuru i te fāro'ora'a mai 'e 'ia ha'amaita'i mai te Atua ia tātou pā'āto'a !

